

## Séance du 6 février 2024

L'an 2024, le 6 février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : Pierre Boulard, Danièle Chartrain, Olivier Champain, Michel Picault, Christophe Tertre, Philippe Chevalier, Gérard Thomas, Michel Cormier, Jean-Marie Glon,

Excusées : Christelle Copleutre, Claire Van Schaik,

Absents : Jérôme Jousselin, Sonia Surblé, Guy Daguéné

A été nommée secrétaire de séance : Danièle Chartrain

Ajout d'un point à l'ordre du jour

### **1- Délibération n° D052024 – Exonération en faveur des logements achevés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 présentant une performance énergétique globale élevée : Approuvée**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements achevés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 dont le niveau élevé de performance énergétique globale, déterminé dans des conditions fixées par décret, est supérieur à celui qu'impose la législation en vigueur,
- **Fixe** le taux d'exonération à 50 %,
- **Fixe** la durée de l'exonération à 5 ans,
- **Charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### **2- Délibération n° D062024 – Report d'un fonds de concours sur l'année 2024 : Approuvée**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** le report du versement du fonds de concours suivant sur l'année 2024, décidé par le Conseil communautaire réuni le 13 décembre 2023 :

Année fonds de concours	Intitulé de l'opération	Fonds de concours alloués	Montant HT des travaux
2020	Rénovation énergétique de l'école primaire Georges Charpak	12 500,00 €	120 470,85 €

- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

### **3- Délibération n° D072024 – Fonds de concours 2023 – Voirie communale : Approuvée**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** l'aide de 12 500,00 € allouée par le Conseil communautaire, réuni le 13 décembre 2023, au titre du fonds de concours 2023 – Thème Voirie pour l'opération suivante : Travaux de voirie communale 2023 (purges de chaussée route de la Sauvagère et de Cherreau aux lieux-dits Villée et la Rougerie),
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de l'opération	Coût prévisionnel en € HT	Partenaires financiers	Montant en €
VC n°4 et n°402	51 660,00 €	Aide départementale	13 640,00 €
		Fonds de concours	12 500,00 €
		Part restant à la commune	25 520,00 €
TOTAL	51 660,00 €	TOTAL	51 660,00 €

- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

### **4- Délibération n° D082024 – Travaux de voirie communale – Choix de l'entreprise : Approuvée**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Retient** le devis de l'entreprise Pigeon TP Centre IDF proposant la variante pour un montant de 35 960,90 € HT, soit 43 153,08 € TTC,
- **Dit que** les travaux seront inscrits au budget primitif 2024 à l'opération 099 – Voirie, article 231,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

### **5- Délibération – Ouverture de crédits en section d'investissement – Budget commune : Ajournée**

## 6- Délibération n° D092024 – Protection sociale complémentaire – Mandat au Centre de gestion de la Sarthe pour la couverture du risque prévoyance : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Donne mandat** au Centre de gestion de la Sarthe, membre du groupement de commandes constitué des 5 centres de gestion de la région Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale,
- **Donne mandat** au Centre de gestion de la Sarthe pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

## 7- Délibération n° D102024 – Attribution des subventions aux associations : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer les subventions aux organismes et associations suivants :

Association pour le Don de Sang bénévole secteur la Ferté-Bernard	50 €
Fondation du Patrimoine	75 €
Ami Chemin d'Avezé	150 €
APE Ecole Georges Charpak	250 €
ASVPA	150 €
Comité des Fêtes et Union sportive avezéenne	150 €
Comité des fêtes et Union sportive avezéenne subvention exceptionnelle course cycliste	200 €

- **Décide** d'accorder la gratuité sur la redevance annuelle forfaitaire de 150,00 € TTC pour la location de la salle polyvalente à l'association des Tapissiers d'Avezé,

## DIVERS

- **Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite au décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023, les collectivités territoriales peuvent instituer, après avis du Comité social, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à leurs agents. Le Conseil municipal décide que le montant de la prime sera de 250,00 € par agent, montant proratisé selon la quotité de travail. Après l'avis du CST, la décision sera entérinée par délibération.

- **Ferme Parcelle ZB 88** : Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal du courrier informant la résiliation du bail pour le ferme de la parcelle ZB 88.

- **Demande de soutien financier pour un jeune sportif avezéen** : Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le dossier de demande de soutien financier pour un jeune sportif avezéen afin d'avoir son avis. Le Conseil municipal émet un avis défavorable.

- **Courrier Huisne Sarthoise Environnements** : Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal d'un courrier émanant de l'association Huisne sarthoise Environnements au sujet du projet de construction de deux entrepôts logistiques dans la zone du Coutier à Cherré-Au.

- **Don de l'association UNC- AFN de la Ferté-Bernard** : Monsieur le Maire informe que l'association UNC-AFN de la Ferté-Bernard a fait un don de 60,00 € à la commune suite à la mise à disposition de la salle polyvalente.

- **Programme « Villages d'avenir »** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune avait candidaté au programme « Villages d'avenir » et l'informe que sa candidature n'a pas été retenue.

- **Pompes à chaleur du groupe scolaire et de la mairie** : Michel Picault, adjoint en charge des bâtiments, informe le Conseil municipal que suite au problème rencontré avec l'installation des pompes à chaleur pendant la période de froid de janvier 2024, deux solutions peuvent être envisagées : soit créer un deuxième compteur en 36 kW afin de répartir les branchements électriques, soit passer au tarif jaune. Il faut voir avec Enedis la faisabilité des deux solutions.

- **Ecole** : Monsieur Michel Picault informe le Conseil municipal qu'un devis a été demandé pour le remplacement de l'éclairage de la classe des CP/CE en leds.

Madame Danièle Chartrain, adjointe en charge de l'école et des services périscolaires, demande s'il est possible d'installer des détecteurs de présence dans la cour de l'école. Le Conseil municipal décide de se renseigner des tarifs pour des détecteurs solaires.

- **Passage piéton RD323** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un devis a été signé le 14 décembre 2023 pour refaire la peinture du passage piéton de la RD323. L'entreprise interviendra en mars / avril 2024.

- **Réunion pour l'aménagement du rond-point** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une rencontre a eu lieu le 29 janvier 2024 avec les agents du service technique et M. Viel pour l'aménagement paysager du rond-point de la RD 323. Il a été décidé de semer de la jachère fleurie sur le contour du rond-point et de créer deux haies tressées en forme d'arc de cercle. La butte reste telle quelle.